

# GÉRER LES RELATIONS HUMAINES SUR NOS ENTREPRISES EN NOUVELLE-AQUITAINE



L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur [vivea.fr/nouvelle-aquitaine](https://vivea.fr/nouvelle-aquitaine)

## CONTEXTE



Dans un contexte où la taille des exploitations augmente et où le nombre de chef d'entreprise agricole ne cesse de baisser, le besoin de recruter et de fidéliser la main d'œuvre mais aussi de structurer des formes de travail en collectif est majeur. Fort de ce constat, les membres du Comité Régional de Nouvelle-Aquitaine ont souhaité mettre en évidence l'importance du volet humain dans la gestion de ces évolutions et renforcer la capacité des chefs d'entreprise agricole sur les compétences indispensables à la gestion des relations humaines.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Développer les compétences du chef d'entreprise sur une des thématiques suivantes :

- ▶ Favoriser une organisation du travail performante ainsi que la qualité de vie au travail
- ▶ Développer la gestion des ressources humaines
- ▶ Participer à un collectif de travail

Et intégrer un module traitant des relations humaines avec au moins un des 3 objectifs suivants

- mieux se connaître
- mieux communiquer
- améliorer ses interactions avec les autres

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Méthodes participatives en lien avec des situations agricoles ou des exemples de gestion des relations humaines sur une exploitation ou en collectif
- ▶ Analyse des besoins stagiaires souhaitée en amont de la formation

## À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : 2025-2026-2027
- ▶ Publics / région : **Contributeurs de Nouvelle-Aquitaine**
- ▶ Durée de la formation : **14h minimum**
- ▶ Prix d'achat plafond : **60€/h/stagiaire + PQF**
- ▶ Prise en charge plafond : **45€/h/stagiaire + PQF**

## NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Valérie LOPEZ

Départements : 19, 23 et 87

Téléphone : 06 73 69 03

Mail : [v.lopez@vivea.fr](mailto:v.lopez@vivea.fr)

Pascal MASSOU

Départements : 24 et 33

Téléphone : 06 73 69 02 39

Mail : [p.massou@vivea.fr](mailto:p.massou@vivea.fr)

Catherine VIGE

Départements : 16, 17, 79 et 86

Téléphone : 06 77 80 40 93

Mail : [c.vige@vivea.fr](mailto:c.vige@vivea.fr)

Gilles YSOS

Départements : 40, 47 et 64

Téléphone : 06 70 75 00 35

Mail : [g.ysos@vivea.fr](mailto:g.ysos@vivea.fr)



Rédacteurs : VIVEA – Délégation Sud- Région Nouvelle-Aquitaine

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : octobre 2022

Date de révision : octobre 2024



<b>Titre de l'AOS</b>	<b>Construire les relations humaines sur nos entreprises agricoles</b>
<b>Validité de l'AOS</b>	<p>Date de début 01/01/2025 Date de fin 31/12/2027</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
<b>Cadre général</b>	
<b>Contexte</b>	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 72 803 contributeurs en Nouvelle Aquitaine. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur <a href="http://www.vivea.fr">www.vivea.fr</a>).</p> <p>Cette appel d'offre spécifique devra permettre de développer des formations dans le cadre de la priorité 4 du plan stratégique de VIVEA, à savoir, « développer l'efficacité et la qualité de vie au travail ».</p> <p><b>L'origine de l'appel d'offre</b></p> <p>Depuis plusieurs années, le nombre d'exploitations agricoles baisse en France avec pour conséquence une baisse du nombre des chefs – cheffes d'exploitations et de leurs conjoints et autres actifs non-salariés. Les territoires de Nouvelle-Aquitaine ne font pas exception : le nombre des actifs agricoles non-salariés chute en moyenne de 3% par an. Parallèlement, on assiste à un agrandissement de la taille des exploitations ainsi qu'à une diversification de leurs orientations technico-économiques. De plus, de nombreuses exploitations choisissent de transformer ou/et de commercialiser leurs productions.</p> <p>Ces changements ne sont pas sans conséquences sur le volume de travail à réaliser ainsi que sur les nouvelles aptitudes et compétences à acquérir par les agriculteurs et les agricultrices concernés, notamment en « Organisation du travail et en Gestion des Ressources Humaines ». Et effectivement, on</p>



	<p>constate que le recours à la main d'œuvre sur ce territoire - qu'elle soit permanente, temporaire – saisonnière, partagée - croit légèrement d'année en année et devient une tendance de fond. La région Nouvelle Aquitaine est la première région agricole française en terme d'emploi avec 115 119 emplois (source INSEE)</p> <p>Différentes enquêtes et études réalisées mettent en évidence des difficultés de recrutements et des métiers très en tension. Cela conduit à continuer à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'attractivité de la filière et arriver à fidéliser les salariés de la filière agricole.</p>
<p><b>Public éligible à VIVEA</b></p>	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité) , conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Sont par ailleurs ayants droit, les personnes engagées dans une démarche d'installation ou de création d'exploitation agricole dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) sous réserve de fournir les documents d'éligibilité adéquats.</p> <p>Vous préciserez, dans la demande de financement, la typologie de votre public : Agriculteurs associés en relation avec des pairs : GAEC, CUMA, association de producteurs, CETA, ...</p> <p>Agriculteurs employeurs de main d'œuvre avec une relation de subordination : main d'œuvre saisonnière ou permanente.</p> <p>Les formations pourront mixer des publics de chefs d'entreprise et de salariés dans la mesure où les objectifs de développement de compétences seront communs. VIVEA interviendra uniquement sur la prise en charge de ses contributeurs.</p> <p><b>Le recrutement du public</b></p> <p>Nous attirons votre attention sur les moments clés pour mobiliser les agriculteurs sur cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Départ ou arrivée d'un associé</li> <li>● Embauche d'un salarié</li> <li>● Changement de statut d'exploitation</li> <li>● Création d'un collectif</li> <li>● Projet de développement à plusieurs</li> <li>● Conflit ou mésentente au sein d'une entreprise ou d'un collectif</li> <li>● Transmission d'exploitation</li> <li>● ...</li> </ul> <p>Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « public visé et zone géographique ».</p>



	<p><b>Le périmètre géographique</b> Agricultrices et agriculteurs de Nouvelle Aquitaine</p>
<p><b>Objectifs généraux de l'appel d'offre</b></p>	<p>Cet appel d'offres a pour objectif de renforcer les compétences spécifiques en gestion des relations humaines des chef/cheffes d'exploitation agricoles, en leur permettant de développer leur aptitude à mieux communiquer, mieux se connaître ou à travailler en collectif.</p> <p>Le développement de ces compétences relationnelles seront bénéfiques dans toutes les sphères professionnelles, que ce soit dans les relations de travail avec leurs employés et/ou leurs associés, mais également au sein des collectifs agricoles dans lesquels ils peuvent être partie prenante.</p> <p>De façon concrète, développer ses compétences en vue d'améliorer les relations humaines aura un impact dans de nombreuses missions du chef d'entreprise et permettront notamment de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Favoriser une organisation du travail performante</b> : planification des travaux, gestion du temps, des priorités, délégation ...</li> <li>- <b>Participer à un collectif de travail</b> : création d'un nouvel atelier, accueil d'un nouvel associé, projet collectif de vente, etc ...</li> <li>- <b>Développer la gestion des ressources humaines</b> : arrivée/départ d'un salarié, problématique de fidélisation de personnel, management du personnel, évaluation, etc ...</li> </ul>
<p><b>Actions attendues</b></p>	
<p><b>Objectifs de formation</b></p>	<p>Les formations que vous proposerez devront donc se rapporter à la priorité 4 de l'appel d'offre permanent et devront être en lien avec les situations professionnelles ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser une organisation du travail performante ainsi que la qualité de vie au travail</li> <li>2. Développer la gestion des ressources humaines</li> <li>3. Participer à un collectif de travail</li> </ol> <p>En complément, au moins un des objectifs de formation suivants sera traité lors de la formation :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mieux se connaître : identifier son mode de fonctionnement (son profil d'employeur, ou associé éventuellement), ses valeurs, gérer ses émotions, travailler sur soi, connaître ses motivations, prendre du recul sur ses pratiques de travail, son management, clarifier ses limites ...</li> <li>2. Mieux communiquer : savoir écouter, clarifier et reformuler, savoir dire non de façon positive, savoir faire des choix et les expliquer...</li> <li>3. Améliorer ses interactions avec les autres : travailler le consensus, avoir confiance en soi et faire confiance, gérer un conflit, être capable d'écouter ...</li> </ol>
<p><b>La durée de la formation</b></p>	<p>La formation devra durer au minimum 14 heures.</p>
<p><b>Période de réalisation des actions</b></p>	<p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2025 : démarrage des formations entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 et fin des formations au plus tard le 31</p>



	mars 2026
<p><b>Modalités de formation</b></p>	<p><b>Les modalités pédagogiques :</b> La formation fera appel à des méthodes pédagogiques participatives en lien avec des situations agricoles ou autres exemples de relations humaines au sein de l'exploitation ou d'un collectif.</p> <p>Afin d'adapter au mieux le parcours de formation aux futurs stagiaires, à leurs besoins et à leurs attentes, il est préconisé de réaliser en amont de l'action une analyse du besoin du stagiaire et de sa problématique. Cette analyse pourra prendre différentes formes (entretien, auto-positionnement, diagnostic, ...) ; vous indiquerez dans la demande de financement dans le champ « prérequis » comment l'analyse préalable est réalisée.</p> <p>Les modalités d'accompagnement individualisé sont préconisées : accompagnement individualisé, formation mixte digitale. Vous vous rapprochez de votre conseiller VIVEA pour en connaître les contours.</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ».</p> <p><b>Moyens d'encadrement :</b> Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.</p>
<p><b>Autres critères</b></p>	<p><u>Prérequis des stagiaires</u> : aucun</p> <p><u>Modalités d'évaluation</u> : Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation. Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « critères et modalités d'évaluation des résultats ».</p>

### Modalités de prise en charge



<p><b>Engagement de l'organisme</b></p>	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'adéquation aux objectifs des actions ;</li> <li>▶ L'adéquation aux modalités de formation requises</li> <li>▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action.</li> </ul> <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p>
<p><b>Critères de sélection</b></p>	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'adéquation aux objectifs de formation</li> <li>▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)</li> <li>▶ Les modalités pédagogiques proposées</li> <li>▶ L'adéquation au public visé.</li> <li>▶ Les compétences des formateurs</li> </ul>
<p><b>Conditions de prise en charge par VIVEA</b></p>	
<p><b>Prix d'achat</b></p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60€ ttc par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.</p> <p>VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
<p><b>Prise en charge</b></p>	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.</p> <p>VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.</p> <p>Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).</p>
<p><b>Les critères qualitatifs de l'action</b></p>	
<p><b>Nombre de participants minimum par action</b></p>	<p>1</p>
<p><b>Nombre de</b></p>	<p>15</p>



participants maximum par action	
<b>Accompagnement individualisé</b>	
Accompagnement individualisé autorisé	▶ Oui
<b>Formation Mixte Digitale</b>	
Formation Mixte Digitale autorisée	▶ Oui
<b>Formation Ouverte à distance</b>	
Formation Ouverte à distance autorisée	▶ Oui
<b>Modalités de dépôt de la demande de financement</b>	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la priorité 4</li> <li>• Dans le domaine de compétence Gestion des ressources humaines</li> <li>• En cochant le projet : « AOS Relations humaines »</li> </ul>
<b>Champ d'application</b>	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne : Nouvelle-Aquitaine

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

<b>Poitou-Charentes</b>	Catherine VIGE	06 77 80 40 93	<a href="mailto:c.vige@vivea.fr">c.vige@vivea.fr</a>
<b>Limousin</b>	Valérie LOPEZ	06 73 69 03 06	<a href="mailto:v.lopez@vivea.fr">v.lopez@vivea.fr</a>
<b>Aquitaine</b>	33-24 Pascal MASSOU	06 73 69 02 39	<a href="mailto:p.massou@vivea.fr">p.massou@vivea.fr</a>
	40-47-64 Gilles YSOS	06 70 75 00 35	<a href="mailto:g.ysos@vivea.fr">g.ysos@vivea.fr</a>